



ROULLET - ST-ESTÈPHE

Numéro 135 - Mai 2026

FLASH INFOS MUNICIPALES



Les CÉRÉMONIES auront lieu
aux monuments aux morts en présence des
présidents d'associations d'anciens combattants
avec DISCOURS et DÉPÔTS DE GERBES :

- Vendredi 8 mai 2026 -

• À Saint-Estèphe à 10h,
suivie d'un café offert

• À Roulet à 11h,
suivie d'un moment de convivialité
à la Maison pour Tous



► DÉCLARATION DES IMPÔTS SUR LES REVENUS 2025 :



► **Déclaration en ligne** : date d'ouverture du service depuis le 9 avril 2026 et **jusqu'au 21 mai 2026 à 23h59** pour notre département (y compris les non-résidents). Pour déclarer vos revenus simplement, il vous suffira de vous rendre dans votre espace « particulier » sur impots.gouv.fr et de vous laisser guider.

► **Déclaration papier** (en cas d'impossibilité à la faire en ligne) : **jusqu'au 19 mai 2026 à 23h59**, le cachet de la poste faisant foi. Depuis 2019, l'ensemble des foyers fiscaux ont l'obligation de déclarer en ligne. Si vous n'êtes pas en mesure de déclarer vos revenus par Internet, vous pouvez utiliser la déclaration papier.

► COMMUNICATION : AMICALE DES CHASSEURS DE ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

L'Amicale des Chasseurs et propriétaires de Roulet-Saint-Estèphe en collaboration avec la Fédération de chasse de la Charente se projette dans la réimplantation du faisan commun sur certains secteurs de la Société de Chasse : ceux-ci vont être lâchés en plusieurs temps. Il vous est demandé lors de vos promenades avec vos amis à quatre pattes de bien vouloir les tenir en laisse afin de ne pas effrayer les oiseaux et ainsi les maintenir sur le territoire. Des pancartes seront mises en place à cet effet. Merci de votre compréhension.

M. Vinsonneau,
président de l'Amicale.

L'Assemblée Générale
de l'Amicale des chasseurs se tiendra
le **dimanche 14 juin 2026**
à 9h00 au local des chasseurs,
chemin de la lagune.



Une opération de
réimplantation du faisan
a lieu sur votre commune.



Durant la période de naissance
et d'élevage des poussins.

En respectant ces gestes, vous
contribuez à la sauvegarde de la
biodiversité sur votre territoire.



Renseignements
05 45 66 30 08 ou 06 22 18 64 49

► PERMANENCES des élus :

À Saint-Estèphe : Pas de permanence en mai.

À Roulet : le samedi matin de 10h à 12h à la Mairie :

- Samedi 09 mai 2026 : Bruno CHABOT (Affaires sociales - Habitat)
- Samedi 23 mai 2026 : Emmanuel PICHON (Maire)



► CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 12 mai 2026, Salle du Conseil, à 18h30 (ouvert au public).

Les procès verbaux et délibérations des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la mairie, mairie@rouletestephe.fr, rubrique «découvrir Roulet-Saint-Estèphe, conseil municipal».

► PERMANENCE du CONCILIATEUR de JUSTICE :

M. Philippe PECHON REÇOIT les administrés **TOUS LES JEUDIS MATIN** de 9h à 12h, **uniquement sur RDV par mail**, à l'adresse suivante : philippe.pechon@conciliateurdejustice.fr

► BATTUES AUX CORVIDÉS :

En accord avec M. Philippe Bureau, lieutenant de louveterie, et la société de chasse de Roulet-Saint-Estèphe, voici les dates des différentes battues aux corvidés :

Mardi 21/04, Mardi 28/04, Mardi 05/05 et Mardi 12/05.

Le parking des camping-cars sera fermé les mardis de 16h00 à 20h00.

Un affichage sur le terrain des camping-cars informera les utilisateurs des différentes fermetures.



► ENQUÊTES INSEE : ERREURS DANS LES DATES D'ENQUÊTES :

L'INSEE a informé la mairie de **modifications des dates d'enquêtes** auprès des ménages de notre commune durant l'année 2026. **Les dates corrigées sont les suivantes :**

- Enquête Emploi du Temps (EDT) : **01/01/2026 au 10/10/2026.**
- Enquête sur le Budget des Familles (BDF) : **02/01/2026 au 31/12/2026.**
- Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie (SRCV) : **02/02/2026 au 30/04/2026.**

Veuillez noter ces changements MERCI de votre compréhension.



► RÈGLEMENTATION SUR LES BRUITS DE VOISINAGE :

VOILA LE PRINTEMPS : Avec l'arrivée des beaux jours, de la chaleur et du soleil, vont reprendre les travaux d'extérieur (bricolage, jardinage) et le plaisir de se retrouver entre amis autour d'un barbecue, au bord de la piscine. Une réglementation préfectorale (arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 20 avril 1999) existe visant à protéger la santé et la tranquillité publique ; tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est INTERDIT, de jour comme de nuit. **Cette réglementation doit être respectée sous peine de verbalisation par les forces de gendarmerie.**

Les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, taille-haies, débroussailleuses, tondeuses etc...) **ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :**

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (interdits l'après-midi).

Les chantiers, publics et privés, sont interdits les dimanches et jours fériés (sauf urgence).



► DATES À RETENIR :

- Vendredi 1^{er} mai 2026 : JOURNÉE PÊCHE à la truite, à l'étang des Glamots, par l'Amicale des pêcheurs de Roulet-Saint-Estèphe. Renseignements : Jean CARTRON. Tél. : 06 70 62 11 89.
- Vendredi 8 mai 2026 : JOURNÉE PÊCHE à la truite, à l'étang des Glamots, par le Club des pêcheurs de La Couronne.
- Vendredi 8 mai 2026 : COMMÉMORATION de la Victoire du 8 mai 1945, aux monuments aux morts de St-Estèphe (10h00) et de Roulet (11h00). **Discours et remise de gerbes.**
- Samedi 23 mai 2026 : FÊTE DU PRINTEMPS, aux Glamots, de 10h30 à 23h (voir affiche au recto et programme complet dans le bulletin municipal de mai 2026 pages 38 et 39).



FACEBOOK Ville de Roulet

La seule page Facebook officielle de la commune de Roulet-St-Estèphe
N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à la page Facebook de la ville !

